Rapport annuel

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ASPRES

Prix & Qualité

service de l'eau potable

DU SERVICE PUBLIC

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
066-246600449-20170928-100-17RPQSAEP-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 05/10/2017

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2016
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

EXERCICE 2016

Document établi le 20 sept 2017

Présenté au Conseil Communautaire le 28 Septembre 2018

Prix & Qualité
service de l'eau potable
DU SERVICE PUBLIC

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ASPRES

Rapport annuel

EXERCICE
2016

Sommaire

- **CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC 3**
  - ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE 3
  - CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE 3
  - PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE 4
  - RESSOURCES EN EAU 5
  - NOMBRE D'ABONNEMENTS 6
  - VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS 7
  - LONGUEUR DU RESEAU 7
- **TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC 8**
  - **FIXATION** DES TARIFS EN VIGUEUR 8
  - PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE 8
  - LE PRIX DE L'EAU TARIF HORS REDEVANCE DE POLLUTION DOMESTIQUE 10
  - LE PRIX DE L'EAU 11
  - RECETTES D'EXPLOITATION : 12
- **INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE 14**
  - QUALITÉ DE L'EAU DISTRIBUÉE 14
  - PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU 14
  - CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU 16
  - PERFORMANCE DU RESEAU 17
  - RENOUVELLEMENT DES RESEAUX 17
- **FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE 18**
  - TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE : 2016 18
  - ETAT DE LA DETTE 19
  - AMORTISSEMENTS REALISES 19
  - PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE 19
- **AUTRES 20**
  - MONTANTS NON RECOUVRÉS 20
  - OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE 20

Prix & Qualité
service de l'eau potable
DU SERVICE PUBLIC

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ASPRES

Caractérisation technique du service public de l'eau potable

ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

La COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ASPRES regroupe les communes de BANYULS-DELS-ASPRES, BROUILLA, CAIXAS, CALMEILLES, CAMELAS, CASTELNOU, FOURQUES, LLAURO, MONTAURIOL, OMS, PASSA, SAINTE-COLOMBE-DE-LA-COMMANDERIE, SAINT-JEAN-LASSEILLE, TERRATS, THUIR, TORDERES, TRESSERRE, TROUILLAS et VILLEMOLAQUE.

Les communes concernées par la compétence eau potable sont les suivantes : BANYULS-DELS-ASPRES, BROUILLA, CAIXAS, CALMEILLES, CAMELAS, CASTELNOU, FOURQUES, LLAURO, MONTAURIOL, OMS, PASSA, SAINTE-COLOMBE-DE-LA-COMMANDERIE, SAINT-JEAN-LASSEILLE, TERRATS, THUIR, TORDERES, TRESSERRE, TROUILLAS et VILLEMOLAQUE.

Par convention avec les communes ou établissements publics compétents, la Communauté de Communes fournit l'eau potable en totalité à Llupia, et en secours/complément à Ponteilla, Ortaffa et Taillet.

En 2016 la Communauté de Communes des Aspres compte une population DGF totale de 21 102 habitants.

CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la société SAUR en vertu d'un contrat ayant pris effet le 1er janvier 2008. La durée initiale du contrat est de 8 ans.
Le contrat a été prolongé d'une année : il a donc pris fin le 31 décembre 2016.

Rapport annuel
EXERCICE
2016

PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

Les prestations confiées à la société SAUR sont les suivantes :

Gestion du service	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Gestion des abonnés	accueil des usagers, facturation, traitement des demandes et réclamations des abonnés
Mise en service	des branchements, des installations
Entretien	accessoires de génie-civil, de l'ensemble des ouvrages, des branchements, des canalisations < 15 m, des compteurs, des équipements électromécaniques, du génie civil, espaces verts, systèmes de télégestion et de télésurveillance
Renouvellement	accessoires de génie-civil, accessoires des canalisations, canalisations < 15 m, des branchements, des compteurs, des équipements électromécaniques, espaces verts

La collectivité prend en charge :

Travaux	Renforcement, modification ou construction des réseaux et des équipements publics d'eau (forages, stations de surpression,….)
Renouvellement	De la voirie, accessoires de génie-civil, accessoires des canalisations, canalisations > 15 m, des branchements dans le cadre des travaux de renouvellement de canalisations réalisés par la collectivité, du génie civil, espaces verts
Entretien	Entretien des voiries d'intérêt communautaires (accès aux ouvrages)

RESSOURCES EN EAU

- *Points de prélèvement*

Ouvrage	Débit nominal [m³/h]	Prélèvement 2014 [m³]	Prélèvement 2015 [m³]	Prélèvement 2016 [m³]	Variation 2015/2016	Observations
Forage pont d'Albiac BROUILLA Prélèvement en nappe souterraine	40	123 880	131 730	151 254	+14,82%	
Forage Can Malet CAIXAS Prélèvement en nappe souterraine	2	1 056	2 392	1 468	-38,63%	
Forage Fontcouverte CAIXAS Prélèvement en nappe souterraine	2	395	463	676	+46,00%	
Forage FOURQUES – la Clave Prélèvement en nappe souterraine	90	328 866	304 230	268 097	-11,88%	
Forage CHATEAU D'EAU TERRATS Prélèvement en nappe souterraine	48	100 086	105 403	64 956	-38,37%	
Forage CANTERRANE TERRATS Prélèvement en nappe souterraine	120	302 006	269 012	405 070	+50,58%	
Forage et PUITS MAS RIPOLL THUIR Prélèvement en nappe souterraine	232	564 995	524 920	548 580	+4,51%	
Forages 1 et 2 CAUSSE LAVOIR THUIR Prélèvement en nappe souterraine	90	577 402	544 082	535 579	-1,56%	
Forage PLA D'AMONT TROUILLAS Prélèvement en nappe souterraine	57,8	255 554	232 815	230 428	-1,03%	
Forage SALITA EST BANYULS-DELS-ASPRES Prélèvement en nappe souterraine	30	127 464	99 958	100 036	+0,08%	
Total des prélèvements [m³]		**2 381 704**	**2 215 005**	**2 306 144**	**+4,11%**	

- *Volumes produits*

Ouvrage	Débit nominal [m³/h]	Prélèvement 2014 [m³]	Prélèvement 2015 [m³]	Prélèvement 2016 [m³]	Variation 2015/2016	Observations
Forage pont d'Albiac BROUILLA Prélèvement en nappe souterraine	40	123 880	131 730	151 254	+14,82%	
Forage Can Malet CAIXAS Prélèvement en nappe souterraine	2	1 056	2 392	1 468	-38,63%	
Forage Fontcouverte CAIXAS Prélèvement en nappe souterraine	2	395	463	676	+46,00%	
Forage FOURQUES – la Clave Prélèvement en nappe souterraine	90	328 866	304 230	268 097	-11,88%	
Forage CHATEAU D'EAU TERRATS Prélèvement en nappe souterraine	48	100 086	105 403	64 956	-38,37%	
Forage CANTERRANE TERRATS Prélèvement en nappe souterraine	120	302 006	269 012	405 070	+50,58%	
Forage et PUITS MAS RIPOLL THUIR Prélèvement en nappe souterraine	232	564 995	524 920	548 580	+4,51%	
Forages 1 et 2 CAUSSE LAVOIR THUIR Prélèvement en nappe souterraine	90	577 402	544 082	535 579	-1,56%	
Forage PLA D'AMONT TROUILLAS Prélèvement en nappe souterraine	57,8	255 554	232 815	230 428	-1,03%	
Forage SALITA EST BANYULS-DELS-ASPRES Prélèvement en nappe souterraine	30	127 464	99 958	100 036	+0,08%	
Total des prélèvements [m³]		**2 381 704**	**2 215 005**	**2 306 144**	**+4,11%**	

NOMBRE D'ABONNEMENTS

Abonnements	2014	2015	2016	Variation 2015/2016
Nombre d'abonnements domestiques	10 509	10 756	11 029	+2,54%
Nombre d'abonnements non domestiques				
Nombre total d'abonnements	**10 509**	**10 756**	**11 029**	**+2,54%**

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS

Volumes [m³]	2014	2015	2016	Variation 2015/2016
Volume produit	2 381 704	**2 215 005**	**2 306 144**	**+4,11%**
Volume importé				
Volume exporté	198 001	124 348	**128 712**	**+3,51%**
Volume mis en distribution	**2 183 703***	**2 090 657***	**2 177 190***	**+4,14%**
Volume vendu aux abonnés domestiques	1 141 343	1 121 128	**1 185 592**	**+5,75%**
Volume vendu aux abonnés non domestiques				
Volume total vendu aux abonnés	**1 141 343**	**1 121 128**	**1 185 592**	**+5,75%**
Volume vente en gros à Llupia	**113 299**	**117 411**	**116 422**	**-0,84%**
Volume de secours desservi à Ponteilla	**71 574**	**0**	**3 132**	**+100,00%**
Volume vente en gros à Taillet	**3 875**	**3 357**	**5 385**	**+60,41%**
Volume de secours desservi à Ortaffa	**9 253**	**3 580**	**3 773**	**+5,39%**

*volume mis en distribution sur l'année civile

La consommation moyenne par abonnement domestique est de : 114 m³ par an. Elle était de 108 m³ en 2015.
Période de relève : La période de relève moyenne s'est étalée du 28 septembre 2015 au 8 octobre 2016 (soit 376 jours).
Les volumes de la consommation domestiques ont été ramenés à l'année civile.

- *Détail des exportations d'eau*

Export vers	Exporté en 2014 [m³]	Exporté en 2015 [m³]	Exporté en 2016 [m³]
ORTAFFA	9253	3 580	3 773
TAILLET	3 875	3 357	5 385
LLUPIA	113 299	117 411	116 422
PONTEILLA	71 574	0	3 132
Volume total exporté	**198 001**	**124 348**	**128 712**

LONGUEUR DU RESEAU

	2014	2015	2016	Variation%
Linéaire du réseau hors branchements en km	311,3	315,7	317,17	+0,47%

Tarification et recettes du service public de l'eau potable

FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant **la part collectivité**.
Les délibérations qui ont fixé les tarifs en vigueur sont les suivantes :

Date de la délibération	Objet
05/12/2013	Prix de l'eau, augmentation des parts fixes et variables, fixées à : - Part fixe : 30,50 € HT/an - Part variable : 0,54 € HT/m³.
19/12/2014	Prix de l'eau, parts fixes et variables, fixées à : - Part fixe : 30,50 € HT/an - Part variable : 0,54 € HT/m³.
10/12/2015	Prix de l'eau, parts fixes et variables, fixées à : - Part fixe : 30,50 € HT/an - Part variable : 0,54 € HT/m³.
08/12/2016	Prix de l'eau, parts fixes et variables, fixées à : - Part fixe : 30,50 € HT/an - Part variable : 0,55 € HT/m³.

Les tarifs concernant la part de **la société SAUR** sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.
Au 1er janvier 2017, un nouveau contrat avec la société SAUR a été conclu. Les tarifs, applicables en 2017, ont été restructurés. Ils conduisent à une augmentation de 3,49% de la part exploitation, sur la base de la facture 120m^3, par rapport aux tarifs du 1er janvier 2016.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.
Le service est assujetti à la TVA au taux de 5,5%.

PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le prix du service comprend :
- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.
Les volumes sont relevés annuellement.
Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

- *Redevance de pollution domestique par commune*

La redevance de pollution domestique est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m³, est calculé chaque année par l'agence de l'eau.
Elle peut varier selon les communes du service.

	1er janv. 2016	1er janv. 2017
BANYULS-DELS-ASPRES	0,290	0,290
BROUILLA	0,290	0,290
CAIXAS	0,290	0,290
CALMEILLES	0,290	0,290
CAMELAS	0,290	0,290
CASTELNOU	0,290	0,290
FOURQUES	0,290	0,290
LLAURO	0,290	0,290
MONTAURIOL	0,290	0,290
OMS	0,290	0,290
PASSA	0,290	0,290
SAINTE-COLOMBE-DE-LA-COMMANDERIE	0,290	0,290
SAINT-JEAN-LASSEILLE	0,290	0,290
TERRATS	0,290	0,290
THUIR	0,290	0,290
TORDERES	0,290	0,290
TRESSERRE	0,290	0,290
TROUILLAS	0,290	0,290
VILLEMOLAQUE	0,290	0,290

- *Redevance pour prélèvement sur la ressource*

Chaque année, une redevance pour prélèvement sur la ressource est adressée à la compagnie fermière par l'agence de l'eau ; Le calcul de cette redevance est notamment assis sur les volumes prélevés.
Le montant de cette taxe constitue une charge pour le délégataire qui la récupère donc sur la facture d'eau.

Le montant récupéré par le délégataire est indiqué dans son rapport annuel ; il est fixé pour l'année 2016 à : ***0,111 €/m³***.

N.B. : en conséquence, plus le rendement de réseau sera bon, plus le volume prélevé sera faible et plus le montant de la redevance sera faible également.

LE PRIX DE L'EAU Tarif hors redevance de pollution domestique

- *Evolution du tarif de l'eau*

	Désignation	1er janv. 2016	1er janv. 2017	Variation %
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/année]	Abonnement ordinaire *	25,33	35,00	+38,18
	Abonnement Diam > 60 mm	211,11	210,00	-0,53
	Abonnement Diam 40 à 60 mm	105,55	87,50	-17,10
	Abonnement Diam 15 à 30 mm	25,33	35,00	+38,18
Part proportionnelle [€ HT/m³]	N° 1 (0 à 10 m³)	0,0317	0,0662	+108,83
(tranches en m³/an)	N° 2 (11 à 120 m³) - 2016	0,6967		-
	N° 2 (11 à 100 m³) - 2017		0,6620	-
	N° 3 (au-delà de 100 m³) - 2016	0,8233		-
	N° 3 (121 à 250 m³)- 2017		0,8275	-
	N° 4 (au-delà de 250 m³)- 2017		0,9930	-
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/année]	Abonnement ordinaire *	30,5	30,5	0,00
	Abonnement Diam > 60 mm	30,5	30,5	0,00
	Abonnement Diam 40 à 60 mm	30,5	30,5	0,00
	Abonnement Diam 15 à 30 mm	30,5	30,5	0,00
Part proportionnelle [€ HT/m³]	N° 1 (0 à 10 m³)	0,54	0,55	+1,85
(tranches en m³/an)	N° 2 (11 à 120 m³)	0,54	0,55	+1,85
	N° 3 (121 à 250 m³)	0,54	0,55	+1,85
	N° 4 (au-delà de 250 m³)	0.54	0,55	+1,85
Redevances et taxes				
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m³]	0,111	0,110	-0,90
	TVA	5,50%	5,50%	0

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

- *Composantes de la facture d'un usager de 120 m³*

	1er janv. 2016	1er janv. 2017	Variation %
Exploitant	104,816	108,482	+3,498
Collectivité	95,300	96,500	+1,259
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	13,320	13,200	-0,901
TVA	11,739	12,000	+2,224
Total [€ TTC]	**225,17**	**230,18**	**+2,224**

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
+2,22 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : *1,918 €/m³ pour 2017*
1,876 €/m³ pour 2016

Répartition au 1er janvier 2017

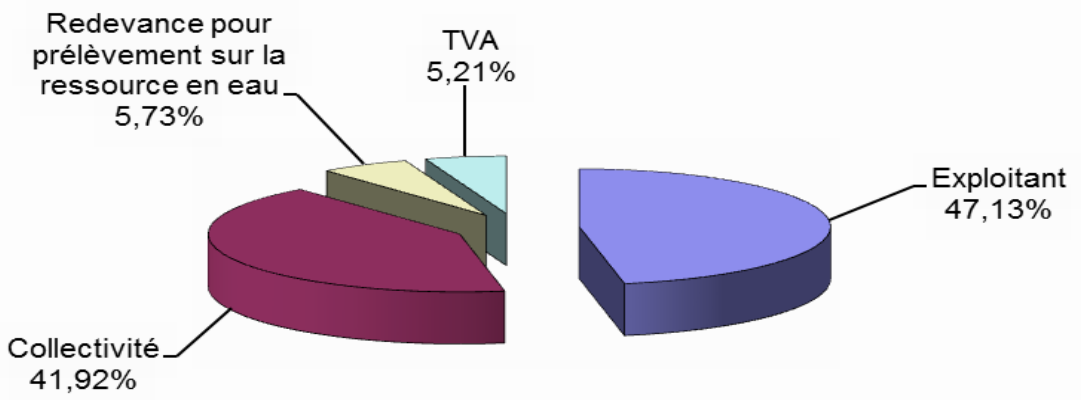

LE PRIX DE L'EAU

- *Evolution du tarif de l'eau*

	Désignation	1er janv. 2016	1er janv. 2017	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/année]	Abonnement ordinaire *	25,33	35,00	+38,18
	Abonnement Diam > 60 mm	211,11	210,00	-0,53
	Abonnement Diam 40 à 60 mm	105,55	87,50	-17,10
	Abonnement Diam 15 à 30 mm	25,33	35,00	+38,18
Part proportionnelle [€ HT/m³]	N° 1 (0 à 10 m³)	0,0317	0,0662	+108,83
(tranches en m³/an)	N° 2 (11 à 120 m³) - 2016	0,6967		-
	N° 2 (11 à 100 m³) - 2017		0,6620	-
	N° 3 (au-delà de 100 m³) - 2016	0,8233		-
	N° 3 (121 à 250 m³)- 2017		0,8275	-
	N° 4 (au-delà de 250 m³)- 2017		0,9930	-
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/année]	Abonnement ordinaire *	30,5	30,5	0,00
	Abonnement Diam > 60 mm	30,5	30,5	0,00
	Abonnement Diam 40 à 60 mm	30,5	30,5	0,00
	Abonnement Diam 15 à 30 mm	30,5	30,5	0,00
Part proportionnelle [€ HT/m³]	N° 1 (0 à 10 m³)	0,54	0,55	+1,85
(tranches en m³/an)	N° 2 (11 à 120 m³)	0,54	0,55	+1,85
	N° 3 (121 à 250 m³)	0,54	0,55	+1,85
	N° 4 (au-delà de 250 m³)	0,54	0,55	+1,85
Redevances et taxes				
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m³]	0,111	0,110	-0,90
	Redevance de pollution domestique	0,290	0,290	0,00 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	0,00 %

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

- *Composantes de la facture d'un usager de 120 m³*

	1er janv. 2016	1er janv. 2017	Variation %
Exploitant	104,816	108,482	+3,498
Collectivité	95,3	96,500	+1,259
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	13,32	13,200	-0,901
Redevance de pollution domestique	34,80	34,80	0,000
TVA	13,65	13,91	+1,90
Total [€ TTC]	**261,89**	**266,90**	+1,91

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
+1,91 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : *2,224 €/ m³ pour 2017*
2,182 €/ m³ pour 2016

Répartition au 1er janvier 2017

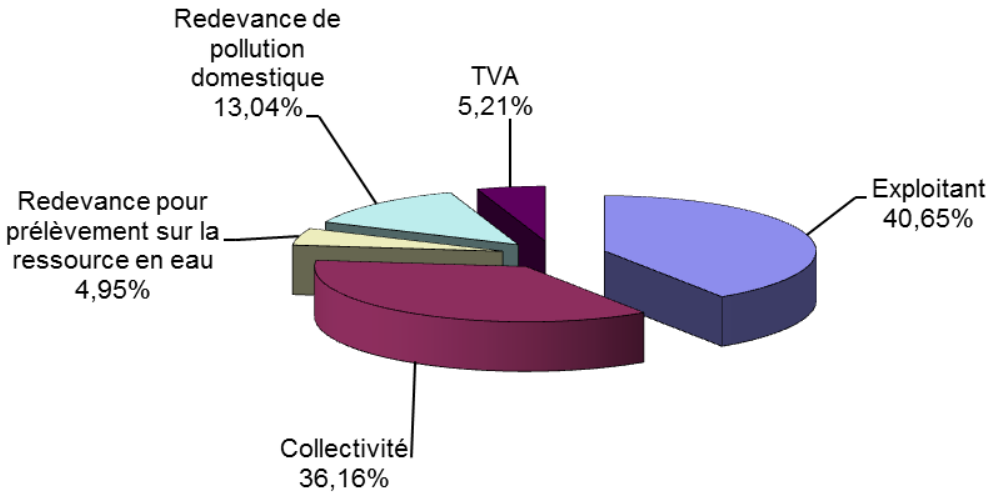

RECETTES D'EXPLOITATION :

- *Recettes de la collectivité*

	2015	2016	Variation
Recettes vente d'eau domestiques	973 688,13 €	829 013,73 €	- 14,86 %
Total recettes de vente d'eau	973 688,13 €	829 013,73 €	- 14,86 %

Recettes liées aux travaux (subv. et participat°)	61 306,46 €	544,56 €	-99,10 %
TVA sur travaux	91 335,32 €	44 000,62 €	-51,83%
Total directes des recettes	1 034 994,59 €	829 558,29 €	-19,85 %
Total des recettes	1 126 329,91 €	873 558,91 €	- 22,44 %

Le solde de vente d'eau assortie à la fin du contrat de DSP 2008-2016 à hauteur de 749 672,25€ est à encaisser sur l'exercice 2017.

- *Recettes de l'exploitant*

	2015	2016	
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	955 399,31€	1 177 828,43 €	+23,28 %
Total recettes de vente d'eau	955 399,31€	1 177 828,43 €	+23,28 %

LES PRINCIPAUX TRAVAUX REALISES DANS L'ANNEE

PARTIE RESEAUX

THUIR

- Renforcement Réseau aire de compostage
- Avenue Nabona
- Place PERI
- Rue ARAGO
- Lotissement Le CLOS DE SERANITAT
- Lotissement Les TOURNESOLS
- Lotissement les jardins du couvent

BROUILLA

- Lotissement Terre des Aspres
- Lotissement les écoles

BANYULS DELS ASPRES

- Rue de la gare
- Rue de la tramontane

FOURQUES

- Dévoiement et raccordement réseaux Réservoir
- Lotissement le Llevant 2

LLAURO

- Entrée Ville D 615-D 13

PASSA

- Lot ZAC St Pierre 3

TERRATS

- Lot. L'orée des Vignes

MONTAURIOL

- Déplacement Canalisation Chemin de coumerme (M SIMON)

TROUILLAS

- Déplacement canalisation Vestiaire Stade

Indicateurs de performance du service de l'eau potable

QUALITÉ DE L'EAU DISTRIBUÉE

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par la DDASS. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

Résultats du contrôle réglementaire :

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements Non conformes	% de conformité	Paramètres non conformes
Conformité bactériologique	70	1	98,8 %	Entérocoques Caixas village
Conformité physico-chimique	99	3	97 %	Plomb détecté sur branchements à Trouillas et Terrats

PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau
Forage SALITA EST – BANYULS DELS ASPRES

	0%	aucune action
	20%	études environnementale et hydrogéologique en cours
	40%	avis de l'hydrogéologue rendu
	50%	dossier déposé en préfecture
	60%	arrêté préfectoral
➔	80%	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés
	100%	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté

Forage TISANE – BANYULS DELS ASPRES : INUTILISÉ

➔	80 %	avis de l'hydrogéologue rendu

Forage PONT DE BROUILLA - BROUILLA

➔	80 %	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés

Forage Can Malet - CAIXAS

➔	40 %	avis de l'hydrogéologue rendu

Forage Fontcouverte - CAIXAS

➔	80 %	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés

Source de la Doux – CALMEILLES : INUTILISÉE

➔	80 %	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés

Forage La Clave - FOURQUES

➔	80 %	arrêté préfectoral – Travaux prescrits en cours

Forage Canterrane - TERRATS

➔	80 %	arrêté préfectoral

Forage château d'eau - TERRATS

➔	80 %	arrêté préfectoral complètement mis en oeuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés

Forages 1 et 2 Causse lavoir - THUIR

➔	80 %	arrêté préfectoral

Forage Mas Ripoll - THUIR

➔	80 %	arrêté préfectoral – Travaux prescrits en cours

Puits 1 et 2 MAS RIPOLL - THUIR

➔	80 %	arrêté préfectoral – Travaux prescrits en cours

Forage Pla d'amont - TROUILLAS

➔	80 %	arrêté préfectoral

valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource, calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable
79.98 %

CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

Cet indicateur évalue, sur une échelle de 0 à 120, à la fois :
- le niveau de connaissance du réseau et des branchements
- et l'existence d'une politique de renouvellement pluri-annuelle du service d'eau potable.

Il est défini par l'arrêté du 2 décembre 2013.

Code Indicateur	Nom Indicateur	Points obtenus si conditions réunies	Points obtenus
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures (10 points)	10	10
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	5	5
VP.263	***Total des points obtenus pour l'existence et la mise à jour du plan du réseau***		***15***
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques (10 points sous conditions)	10	10
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres (1 à 5 points sous conditions)	5	4
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		oui
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose (0 à 15 points)	15	13
VP.264	***Total des points obtenus pour l'existence et la mise à jour du descriptif détaillé***		***42***
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	10	10
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution	10	10
VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux	10	0
VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	10	10
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	10	10
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	10	10
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	10	10
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	5	5
	TOTAL	*120*	***107***
	TOTAL services de transfert AEP	*100*	***97***

PERFORMANCE DU RESEAU

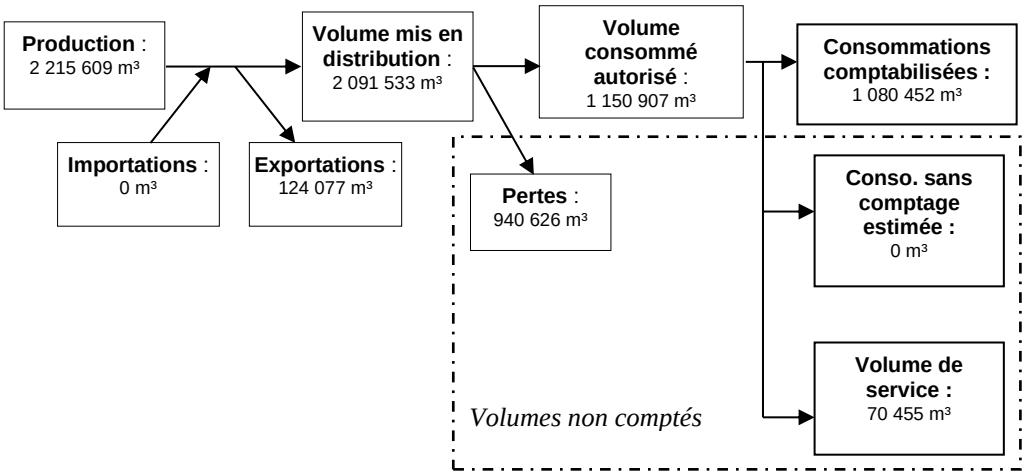

Les consommations sans comptage sont évaluées à 0 m³.

Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,…) sont évalués à 70 455 m³ par l'exploitant.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- **rendement du réseau de distribution** =
(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2012	2013	2014	2015	2016
Rendement du réseau de distribution [en %]	52,5 %	53,9 %	56,02 %	59,00 %	60,73%

- **indice des volumes non comptés** = 8,13 m3.km/j
(estimation consommations sans comptage + volume de service + pertes) / longueur du réseau en m hors branchements

	2012	2013	2014	2015	2016
Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/j]	11,26	10,27	9,77	8,83	8,13

- **indice linéaire de pertes en réseau** =
pertes / longueur du réseau hors branchements

	2012	2013	2014	2015	2016
Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/j]	10,58	9,69	9,30	8,27	7,52

RENOUVELLEMENT DES RESEAUX

	2012	2013	2014	2015	2016
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice [km]	2,439	1,915	1,064	0,686	1,083

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

Financement des investissements du service de l'eau potable

TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE : 2016

Communes	Objet des travaux	Montant de travaux	Subventions accordées
Fourques	*Etudes nouveau réservoir*	13 440,27	
Thuir	*Forages de l'hopital + Mas Ripoll - travaux prescrits*	3 407,64	
Diverses	*MOE + Diagnostic Forages Trouillas - Terrats - Thuir - Brouilla*	5 160,00	
	MOE + Diagnostic Réhabilitation stockage Camélas - Caixas-Llauro - Thuir - Tordères		
Banyuls dels Aspres	*Rue tramontane*	217 517,21	
Fourques	*Dévoiement canalisations forage et bâche Le Llevant*	44 503,20	
Llauro	*rue des Cerisiers + dévoiement entrée village*	36 873,43	
Thuir	*Centre ancien (Place Péri)*	6 464,82	
Thuir	*Rue Arago*		
Trouillas	*Av. des Albères*	2 006,40	
Villemolaque	*Avenue des Pyrénées*	3 087,84	
Saint Jean Lasseille	*SDAEP - avenue de la mairie + liaison reservoir*	9 433,54	
Diverses	*Travaux Divers **(97) + Montauriol - Trouillas***	19 245,78	
Diverses	*Global communes*	6 000,00	
Diverses	*Marché à bons de commande 2016-2020*	11 539,73	
	Total de Travaux	**378 679,86 €**	

Branchements en plomb :

Seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur sont comptabilisés ci-dessous.

Branchements	2015	2016
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	Non communiqué	Non communiqué
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	Non communiqué	Non communiqué
% de branchements en plomb restants/ nombre total de branchements en service	Non communiqué	Non communiqué

ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2016 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2015	2016
Encours de la dette au 31 décembre	2 169 743,92 €	2 055 956,96 €
Remboursements au cours de l'exercice	199 808,15 €	113 797,46 €
dont en intérêts	90 445.70 €	86 020,69 €
dont en capital	**109 362.45 €**	**113 797,46 €**

AMORTISSEMENTS REALISES

	2015	2016
Montant de la dotation aux amortissements	333 974,45 €	343 907,62

PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE

Communes	Objet des travaux	Montant de travaux	Subventions accordées
Fourques	Terrain Réservoir	30 000,00	
Camelas	Terrain réservoir (Politg)	50 000,00	
Fourques	SDAEP - Etudes nouveau réservoir	83 333,33	
Thuir	Forages de l'hôpital + Mas Ripoll - travaux prescrits	176 666,67	254 520,00
Diverses	MOE + Diagnostic Forages Trouillas - Terrats - Thuir - Brouilla	125 000,00	
Diverses	MOE + Diagnostic Réhabilitation stockage Camélas - Caixas- Llauro - Thuir - Tordères	45 833,33	
Camelas	accès réservoir Politg	108 333,33	
Fourques	Voie Communale n°1 (Cave/Pharmacie) : MOE+TOPO	4 761,90	
Fourques	Voie Communale n°1 (Cave/Pharmacie) : travaux réseau	61 904,76	
Fourques	Forage F1 bis (78) - travaux prescrits	48 015,87	48 000,00
Terrats	Rue de l'église + Place Saint Vincent : MOE+TOPO	6 349,21	
Terrats	Rue de l'église + Place Saint Vincent : travaux réseau	85 714,29	
Thuir	Rue Arago	75 833,81	
Thuir	avenue Fauvelle + Noguères : MOE+TOPO	19 047,62	
Thuir	avenue Fauvelle + Noguères : travaux réseau	164 285,71	
Thuir	Rue du Souvenir : MOE+TOPO	6 349,21	
Thuir	Rue du Souvenir : travaux réseau	80 000,00	
Tresserre	Raccordements Canalisation à dévoyer Lotissement Jardins de Bacchus	4 761,90	
Tresserre	Rue du Canigou	7 936,51	
Trouillas	Av. des Albères	222 619,05	
Villemolaque	Avenue des Pyrénées	5 500,00	
Saint Jean Lasseille	SDAEP avenue de la mairie + liaison réservoir	272 976,19	64 600,00
Banyuls dels Aspres	SDAEP - Secours	250 595,24	128 600,00
Thuir	SDAEP Réhabilitation Réservoir du Mas Ripoll	170 634,92	
	Travaux Divers (97) Ancien réservoir Villemolaque + Llauro RD + Oms	239 297,01	
	Global communes		
	Total des Travaux	**2 345 749,86 €**	**495 720,00 €**

Autres

MONTANTS NON RECOUVRÉS

	2015	2016
montants des abandons de créance		
dont part délégataire		
dont part collectivité	59,62 €	1 851,77
nombre de demandes reçues		
nombre d'aides accordées		
montants des dégrèvements	**35 547,15 €**	**43 314,00 €**
dont part délégataire	21 659,49 €	26 136,42 €
dont part collectivité	13 887,66 €	17 177,58 €

OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE

Description	2015	2016
Délégataire	-	-
Collectivité	-	-

ÉDITION 2017

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse vous rend compte de la fiscalité de l'eau

agence de l'eau RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE
établissement public de l'État

SAUVONS L'EAU !

LA FISCALITÉ SUR L'EAU A PERMIS UNE NETTE AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE NOS RIVIÈRES

Grâce à cette fiscalité sur l'eau, le parc français des stations d'épuration est désormais aux normes : la pollution organique dans les rivières a été divisée par 10 en 20 ans.

Le prix moyen de l'eau dans les bassins Rhône-Méditerranée et Corse est de 3,63 € TTC/m³ et de 4,02 € TTC/m³ en France*. 14 % de la facture d'eau sont constitués de redevances payées à l'agence de l'eau.

Cet impôt est réinvesti par l'agence pour mettre aux normes les stations d'épuration, renouveler les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions par les pesticides et les nitrates, restaurer le fonctionnement naturel des rivières.

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse est un établissement public de l'Etat sous tutelle du ministère de l'environnement, consacré à la protection de l'eau et garant de l'intérêt général.

*Source : estimation de l'agence de l'eau à partir des données Sispea 2014.

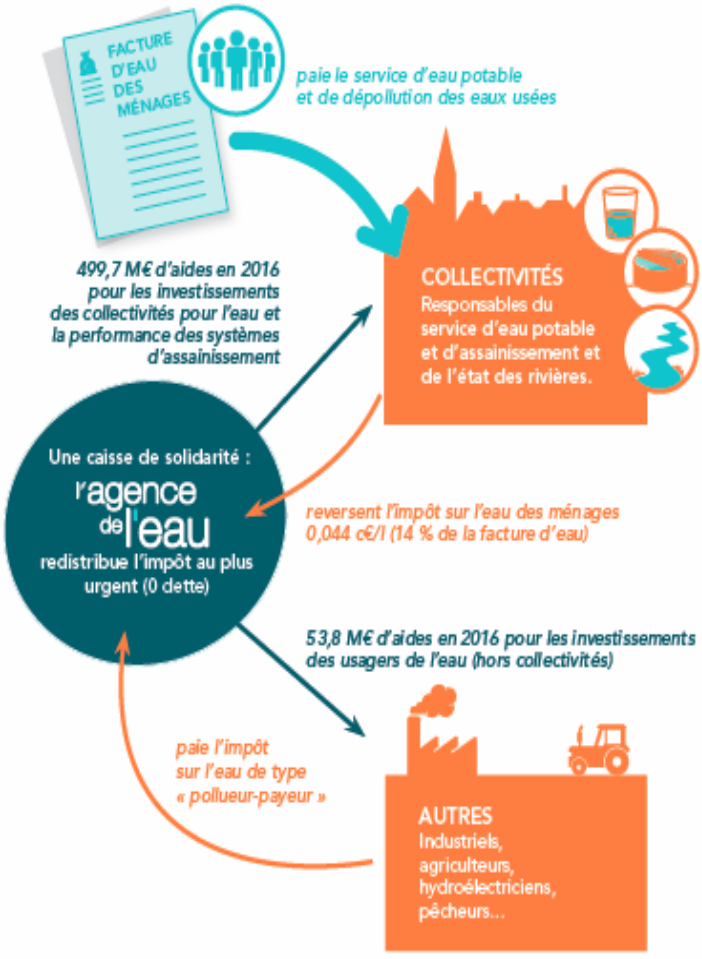

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU

DANS LES BASSINS RHÔNE-MÉDITERRANÉE ET CORSE EN 2016

Pour économiser l'eau sur les territoires en déficit en eau (72,3 millions €)

346 opérations (réduction des fuites dans les réseaux d'eau potable, modernisation des techniques d'irrigation…) ont permis d'économiser 38,9 millions m³ en 2016 soit la consommation d'une ville de 500000 habitants.

Pour dépolluer les eaux (150,3 millions € pour les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement)

51 stations d'épuration aidées en 2016. L'objectif de mise en conformité des stations d'épuration des grandes villes est atteint. L'agence continue maintenant avec les villes de plus petite taille et les communes rurales.

Pour réduire les pollutions par les pesticides et les toxiques (63 millions €)

48 territoires engagés dans des démarches collectives de réduction des rejets de substances dangereuses concernant des activités industrielles et commerciales.
8 opérations majeures de lutte contre les substances dangereuses lancées sur de grands sites industriels.

Pour protéger les captages d'eau potable des pesticides et des nitrates (9,5 millions €)

31 nouveaux captages prioritaires du SDAGE ont un programme d'actions qui prévoit des changements de pratiques agricoles pour réduire l'utilisation des pesticides et des nitrates. Eviter la pollution des captages par les pesticides permet d'économiser les surcoûts pour rendre potable une eau polluée. Chaque année ces traitements coûtent entre 400 et 700 millions € aux Français.

Pour redonner aux rivières un fonctionnement naturel, restaurer les zones humides et préserver la biodiversité (90,8 millions €)

106 km de rivières restaurées et 167 seuils et barrages rendus franchissables par les poissons. Les aménagements artificiels des rivières (bétonnage des berges) ne permettent plus aux poissons de circuler, aux sédiments de s'écouler. Ils peuvent même aggraver les crues. L'objectif est de redonner aux rivières un fonctionnement naturel.

1740 ha de zones humides ont fait l'objet d'une aide, dont 693 ha de surfaces acquises. L'objectif de l'agence est de restaurer 10000 ha de zones humides. Telle une éponge, les zones humides participent à la régulation des eaux en absorbant l'eau en excès et en la relargant quand il fait sec.

Pour la solidarité internationale (4,5 millions €)

66 opérations engagées pour donner accès à l'eau ou à l'assainissement à des populations démunies dans les pays en voie de développement.

L'AGENCE DE L'EAU VOUS REND COMPTE DE LA FISCALITÉ DE L'EAU

2017

Pour les ménages, les redevances représentent 14 % de la facture d'eau. Un ménage de 3-4 personnes, consommant 120 m³/an, dépense en moyenne 34 € par mois pour son alimentation en eau potable, dont 4,80 € pour les redevances.

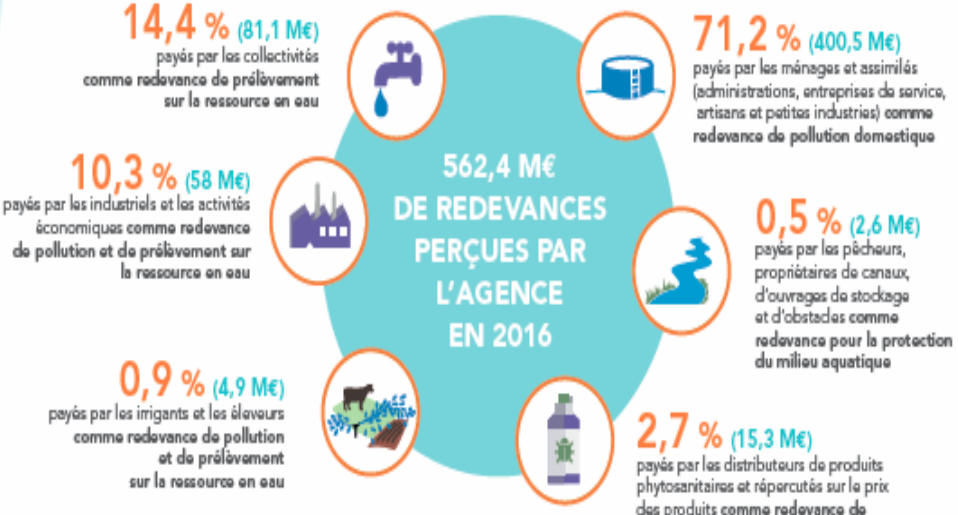

Pour toutes les redevances, les taux sont fixés par le conseil d'administration de l'agence de l'eau où sont représentés tous les usagers de l'eau, y compris les ménages.

UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES

Cette redistribution bénéficie pour plus de 80 % aux collectivités. Elle organise une solidarité entre les bassins Rhône-Méditerranée et Corse ainsi qu'entre les communes urbaines et rurales.

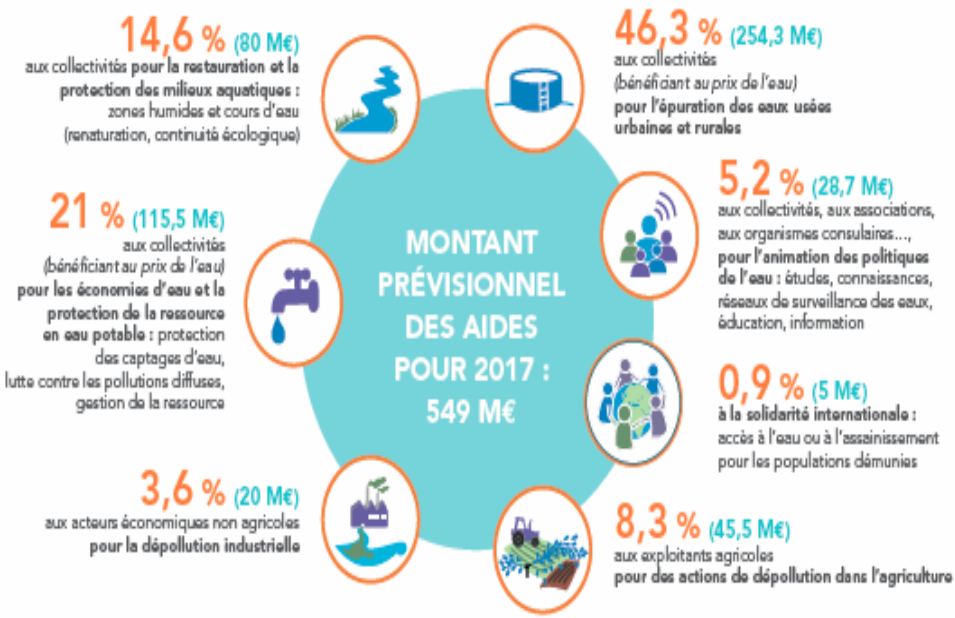

Aides aux communes rurales : l'agence de l'eau soutient spécifiquement les actions des communes rurales pour

QUALITÉ DES EAUX

Etat écologique des cours d'eau
Situation en 2015

Le nombre de cours d'eau en bon état a plus que doublé au cours des 25 dernières années.

La moitié des cours d'eau du bassin Rhône-Méditerranée sont en bon état. Cette nette amélioration depuis 25 ans est le résultat d'une politique réussie de mise aux normes des stations d'épuration. Par rapport à 1990, ce sont ainsi